

Appel à participation

LE RDV DES ASSOCIATIONS NANTAISES

**UN ÉVÉNEMENT POUR DONNER
À VOIR L'EFFERVESCENCE ET LA RICHESSE
DU SECTEUR ASSOCIATIF NANTAIS**



**NANTES
& CO JOUONS
COLLECTIF**

AGIR ENSEMBLE POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

Un événement pour donner à voir l'effervescence et la richesse du secteur associatif nantais

Samedi 15 et dimanche 16 juin 2019
Parc des Chantiers de Nantes

CONTEXTE

Près de 6 000 associations et 70 000 bénévoles associatifs contribuent chaque jour à l'effervescence de la ville de Nantes. Cette dynamique enrichit la vie locale de nos quartiers et des Nantais.

À Nantes, nous souhaitons accompagner et valoriser les initiatives ainsi que les actions des associations, dans le respect de leur liberté et de leur autonomie.

Pour soutenir l'évolution des motivations et des formes d'engagements, la Ville de Nantes propose de construire de nouveaux modes de coopération entre la collectivité et les associations.

C'est dans cette perspective qu'avait lieu le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2017, la 1^{re} édition du RDV des associations nantaises. Fort de l'engagement des associations sur l'événement et de la réussite de cette première édition, la Ville de Nantes propose aux associations de travailler ensemble à l'organisation d'une seconde édition.

Le RDV des associations n°2 se tiendra les 15 et 16 juin prochains sur le site du Parc des Chantiers de Nantes.

Si la journée du samedi est consacrée à des rencontres, des débats et des travaux entre la Ville et les associations, le dimanche 16 juin se donne l'ambition de s'ouvrir et s'adresser aux Nantaises et aux Nantais afin de mettre en avant la dynamique de la vie associative.

Le RDV des associations n°2 doit aussi permettre aux Nantaises et aux Nantais de pouvoir s'inscrire aux activités proposées par les associations.

La Ville de Nantes s'engage, dans le cadre du présent appel à participation, à valoriser les initiatives portées par les associations. Il s'agit de reconnaître leur engagement dans un projet par la mise en place d'un événement qui leur est dédié.

Ainsi, la Ville propose de réunir les associations autour d'un temps fort de fin d'année en accès libre et gratuit pour toutes et tous.

OBJECTIFS DE L'ÉVÉNEMENT

Il s'agira :

- de montrer la richesse, la singularité et le dynamisme de la vie associative nantaise,
- de valoriser les associations et leur implication dans le dynamisme de la ville,
- de faire découvrir des associations par le biais d'initiatives collectives,
- de donner envie aux différents publics d'adhérer, de devenir bénévole ou de créer un projet,
- d'offrir un moment festif et convivial aux Nantaises et Nantais.



PÉRIMÈTRE DE L'APPEL À PARTICIPATION ET ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES

Ville et associations s'impliquent ensemble pour construire l'événement.

Ainsi, chaque association pourra disposer d'un espace stand et peut faire une proposition d'animation relative à la valorisation d'une initiative, d'un projet ou d'une activité, dans une mise en scène dynamique, concrète et ludique, pour en donner le meilleur aperçu possible au public.

Quelques exemples :

- une association de loisirs peut proposer des démonstrations de ses activités (pratique artistique et sportive notamment),
- une association dont l'objet associatif concerne les arts plastiques peut proposer une exposition plastique de ses adhérents (photo, peinture, sculpture...),
- une association dont l'objet associatif concerne le secteur de la santé, de la solidarité ou de l'accompagnement social peut proposer la réalisation et la diffusion d'un film, documentaire sonore, émission de radio...

En effet, les formes possibles de valorisation d'initiatives, de projets ou d'activités sont nombreux, divers et variés. L'objectif étant de réussir à trouver la forme la plus adaptée (à votre objet associatif) et la plus attractive en vue d'une présentation aux Nantaises et aux Nantais.

En fonction du nombre de propositions reçues, du temps et des espaces impartis à l'événement, la Ville de Nantes veillera à construire une programmation respectant au mieux les propositions de chacune.e.

Une fois l'ensemble des propositions reçues, la Ville organisera un échange avec l'ensemble des associations afin de favoriser les rencontres, pour permettre des formes de valorisation collective et cohérente (dans la perspective d'une présentation au public).

Dans tous les cas, vous serez accompagnés pour la mise en œuvre logistique et technique.

Enfin, il est proposé que l'événement soit l'occasion, pour les Nantais et les Nantaises de s'inscrire aux activités proposées par les associations à la rentrée 2019.

LES CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Pour être recevable (critères cumulatifs) :

- la proposition doit être portée par une association,
- l'association doit justifier d'une assurance de responsabilité civile,
- l'activité de l'association doit se dérouler à Nantes.

La capacité à innover sera appréciée dans les propositions d'animation.

Sera aussi appréciée la méthodologie de mise en œuvre qui s'inscrit dans une démarche de réseaux (regroupement en collectif, existence de partenariat, modalités de co-organisation...).

Ne pourra pas être recevable la proposition qui (critères non cumulatifs) :

- relève d'une initiative à caractère individuel,
- est exclusivement consacré à la communication d'un projet,
- porte atteinte à l'ordre public,
- ne préserve pas la neutralité de l'espace public, est présentée dans un but de prosélytisme ou, plus généralement, porte atteinte aux lois et aux valeurs de la République.



LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE

La Ville considère que la proposition est libre d'accès et gratuite pour tous. Elle est également conçue dans un but non lucratif et par conséquent ne rapporte pas de recettes. Ainsi, les porteurs de l'initiative ne peuvent vendre ou faire acte de commerce (exemple : proposer des produits de restauration dont les recettes bénéficieraient au projet associatif).

En revanche, il est souhaitable que la proposition ne soit pas empêchée pour des raisons financières. Ainsi, si l'association engage des frais spécifiques à sa participation à l'événement, l'aide de la Ville pourra être sollicitée. Dans ce cas, l'association devra présenter un budget prévisionnel précis qui mentionnera les différents postes de dépenses.

L'aide de la Ville n'a donc pas vocation à prendre en charge des frais de fonctionnement généraux liés à la vie quotidienne de l'association, mais bien des frais liés à une production concrète présentée lors de cet événement.

Il s'agit des charges liées à la préparation et à la mise en œuvre de la proposition le jour J :

- Frais de personnel (intervenant extérieur, médiateur pour l'animation...),
- Achats de matériaux (fournitures nécessaires à la réalisation du projet).

Un financement de 500 € maximum par proposition sera envisageable.

En cas d'annulation du projet ou de non respect des critères de recevabilité (page 3), l'association s'engage à restituer l'aide financière à la Ville.

La Ville se réserve tout pouvoir d'appréciation relatif aux critères de recevabilité (page 3).

MODALITÉS DE RÉPONSE

L'association doit formaliser sa proposition sur un support écrit (cf. pages suivantes « Fiche projet »). La proposition doit se faire connaître **au plus tard le vendredi 18 janvier 2019** par mail à : **associations@mairie-nantes.fr**

Ou par courrier à l'adresse suivante :
 Ville de Nantes
 Direction Vie Associative et jeunesse
 Mission Événements, Communication
 et Ressources Numériques
 2 rue de l'Hôtel de Ville
 44094 Nantes Cedex

Pour toutes questions, précisions ou informations complémentaires, vous pouvez appeler **au 02 40 41 50 02**.





FICHE PROJET

Un événement pour donner à voir l'effervescence
et la richesse du secteur associatif nantais

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Nom de l'association :

Référent (personne responsable de la mise en œuvre du projet et interlocuteur pour la Ville de Nantes)

Nom et Prénom :

Adresse postale :

Adresse e-mail :

Téléphone :

N° Siret (obligatoire) :

Votre association reçoit (ou souhaite recevoir) des subventions ou des paiements en provenance de l'État ou des collectivités territoriales. L'inscription doit alors être demandée directement par courrier à la direction régionale de l'Insee compétente pour votre département en joignant une copie des statuts de votre association et une copie de l'extrait paru au journal officiel (ou à défaut le récépissé de dépôt des statuts en préfecture). Pour connaître la direction régionale compétente : www.insee.fr

Objet de l'association (thématique du projet associatif : culture, sport, solidarité...) :

.....
.....

Identification du représentant légal (le président ou autre personne désignée par les statuts) :

.....

Siège social - adresse :

.....



2. SI VOUS SOUHAITEZ PROPOSER UNE ANIMATION

Si vous souhaitez aussi proposer une animation lors du RDV des associations, merci de renseigner les pages 6 et 7 de ce document. Si vous souhaitez uniquement disposer d'un espace stand, merci de ne remplir que la page 5.

Composition de l'équipe projet (liste des personnes impliquées dans le projet) :

Nom et Prénom	Fonction / Rôle dans le projet	Date de naissance	Téléphone	Adresse e-mail

Résumé (en 1 phrase) ce que vous proposez :

.....
.....
.....

État du projet (au moment du dépôt de candidature) :

- Idée
- En cours de création
- Déjà créé

Présentation de l'animation : (intention, contenu, durée, objectifs, démarche collective...)
Possibilité de joindre tout dossier ou illustrations complémentaires.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Vos besoins techniques (mobilier, alimentation électrique etc.) **connus à l'état actuel du projet :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. FINANCEMENT

Le budget prévisionnel est à compléter **de manière précise et détaillée** uniquement si vous sollicitez une aide financière de la Ville de Nantes. Cette grille budgétaire peut être complétée par un document annexe si besoin afin de faciliter l'interprétation et la lisibilité du budget.

Cette aide financière n'a pas vocation à financer :

- les achats de matériels de production (appareils photo, caméra, imprimantes...),
- les défraiements pour les déplacements / logements / repas,
- les frais administratifs liés à la gestion de l'association.

La Ville prendra parallèlement en charge :

- les moyens de sonorisation pour les espaces scéniques,
- les supports de communication dédiés à l'évènement (les supports de communication individuels ne sont pas pris en compte),
- l'impression de documents de présentation de chaque projet,
- les repas.

4. PIÈCES ADMINISTRATIVES À JOINDRE

- Un RIB officiel au nom de l'association : en couleur avec le logo de la banque (possibilité de le scanner).
- La copie des statuts de l'association et la copie du récépissé de déclaration de la création en Préfecture.
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile en vigueur.

**Toutes les pièces justificatives doivent être fournies au moment du dépôt de candidature.
Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.**



NANTES
& CO JOUONS
COLLECTIF

Nous contacter